# Les Trophées de l’Innovation Participative 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE

Téléchargeable sur [www.innovacteurs.asso.fr](http://www.innovacteurs.asso.fr)

**A retourner pour le vendredi 16 septembre 2022 au plus tard à** [**contact@innovacteurs.fr**](mailto:contact@innovacteurs.fr)

Les Trophées de l’Innovation Participative 2022, **organisés par Innov’Acteurs**, s’adressent aux organisations privées (hors consultants et éditeurs de solution web et/ou informatique) et publiques qui ont déployé en interne, et depuis plus d’un an au moment du dépôt de la candidature, [une démarche d’innovation participative.](http://www.innovacteurs.asso.fr/?page_id=29)  
Ils valorisent les démarches les plus remarquables, efficaces et innovantes dans le domaine, qu’elles soient jeunes ou avancées.

*Toute organisation ayant déjà candidaté aux Trophées de l’Innovation Participative dans les 2 années qui précèdent cette nouvelle édition, est invitée à s’assurer que la démarche présente des évolutions notoires et visibles.*

**Votre dossier de candidature doit être composé de :**

1. Le questionnaire de candidature (format Word ou Pdf)
2. Facultatif : 3 annexes au plus (1 annexe = 1 document)

L’ensemble des éléments doit être adressépour le vendredi 16 septembre 2022 au soir plus tard**,** à l’adresse[contact@innovacteurs.fr](mailto:contact@innovacteurs.fr) (les dossiers de plus de 8 Mo devront être envoyés à l’aide du site wetransfer.com).

En cette période de reprise, la participation à l’édition 2022 aux Trophées de l'Innovation Participative est exceptionnellement **gratuite**.

**Les étapes (plus de détails dans le règlement en fin de dossier) :**

* **16 septembre 2022 :** date limite de retour des dossiers de candidature
* **Du 16 au 30 septembre 2022 :** analyse des dossiers de candidature par le préjury de sélection
* **Du 30 septembre au 21 octobre 2022** : préparation du PPT de présentation et du pitch à l’aide d’un membre du Conseil d’Administration d’Innov’Acteurs
* **21 octobre 2022 :** jury avec pitch des candidatures retenues (soutenance via visioconférence Teams).
* **Jeudi 24 novembre 2022** (journée) **:** remise des Trophées lors du Carrefour de l’Innovation Participative 2022.

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?** +33 (0)6 38 18 34 16 - [contact@innovacteurs.fr](mailto:contact@innovacteurs.fr)

TROPHÉES DE L’INNOVATION PARTICIPATIVE 2022

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**1. VOS COORDONNEES**

**Nom de l’entreprise/ organisation candidate :**

Adresse complète :

CP et Ville :

Pays :

**Domaine d’activité :**

☐ Industrie

☐ Service

☐ Service industriel

☐ Commerce

☐ Administration, collectivité territoriale

**Description synthétique de l’activité** *(500 caractères maximum espaces non compris)***:**

**Effectif de l’organisation ou entité candidate au 1er trimestre 2022 (France / monde) :**

**Prénom et Nom du dirigeant :**

**Prénom et Nom de la personne en charge du dossier de candidature :**

Fonction :

Téléphone travail :

Téléphone portable :

Email :

**Comment avez-vous eu connaissance des Trophées de l’Innovation Participative 2022 ?**

|  |  |
| --- | --- |
| * Newsletter d’Innov’Acteurs * Site internet d’Innov’Acteurs * Réseaux sociaux (précisez) : * Emailing d’appel à candidature | * Relations, bouche à oreilles * Presse (précisez) : * Autre (précisez) : |

**☐ Je soussigné(e), déclare faire acte de candidature aux Trophées de l’Innovation Participative 2022, déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement consultable en fin de dossier.**

**2. La démarche innovation participative**

**Nom de la démarche :**

Avez-vous, au titre de cette démarche, déjà concouru aux trophées Innov’Acteurs ? ☐ oui ☐ non

**Date de mise en place, de déploiement de la démarche** *(s’il y a eu des étapes clés, vous pouvez les mentionner)****–*** *Attention ! Pour candidater, votre démarche doit avoir été mise en œuvre depuis plus d’1 an au moment du dépôt du dossier.*

**Quels sont les objectifs de la démarche ?**

**Résumé synthétique de la démarche, le contexte et les enjeux** *(1000 caractères maximum) – A noter que ce résumé pourra être utilisé pour les actions de communication liées aux Trophées de l’Innovation Participative 2022*

**Périmètre couvert par la démarche :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ☐ Business unit | ☐ Local | ☐ Régional | ☐ National | ☐ International |

**Associez-vous à la démarche des parties prenantes externes (clients, partenaires, prestataires, etc.) ?**

☐ Clients

☐ Fournisseurs

☐ Autres partenaires / préciser :

# 3. Le processus de gestion des idées

**Quels sont les leviers mis à disposition pour recueillir, collecter les idées nouvelles ?**

☐ Plateforme collaborative accessible à tous

☐ Autres systèmes de collecte des idées accessibles à tous / Préciser :

☐ Temps forts (ex. : challenges, défis, hackathons, etc.) / Préciser :

☐ Lieux dédiés (ex. : Labs, garages, incubateurs, etc.) / Préciser :

☐ Autres / Préciser :

**Quelles sont les différentes étapes du processus de traitement des idées, et quel est le rôle des différents acteurs à chacune de ces étapes ?** *(texte ou schéma visuel)*

**Comment et par qui sont évaluées les idées recueillies ?**

**Qui met en œuvre les idées, projets retenus ?**

**Décrivez succinctement 2 exemples d’idées mises en œuvre depuis 2018** *(800 caractères maximum)*

**Assurez-vous la duplication des idées ?** ☐ oui ☐ non

Si oui, de quelle manière ?

**4. Formation, animation et communication**

**Dans le cadre de la démarche innovation participative, des formations spécifiques (innovation participative, créativité, etc.) ont-elles été mises en place pour les collaborateurs, les managers, etc. ?** ☐ oui ☐ non

**Si oui, lesquelles ?**

**Un réseau d’animateurs de la démarche existe-t-il ?** ☐ oui ☐ non

**Si oui, combien sont-ils et qui sont-ils ?**

**Quel dispositif et quels moyens de communication sont déployés en interne et en externe pour valoriser la démarche ?**

**5. Les modes de reconnaissance**

**☐ Reconnaissance financière (ex. : prime, intéressement, gratification, chèque cadeau...)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**☐** **Reconnaissance honorifiques (ex. : événement, trophée, diplôme, etc.)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**☐** **Reconnaissance non pécuniaire (ex. : repas, visite technique, voyage, etc.)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**☐** **Reconnaissance professionnelle (ex. : liée à la carrière, etc.)**

Si oui, merci d’apporter des précisions :

**6. Résultats et bilan**

**Éléments chiffrés caractéristiques de la démarche > merci de renseigner aux mieux ces résultats qui sont essentiels dans l’appréciation de votre démarche :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **1er semestre 2022** |
| Nombre d’idées soumises |  |  |  |  |  |
| Nombres d’idées mises en œuvre |  |  |  |  |  |
| Taux d’acceptation  *(idées mise en œuvre/ idées soumises)* |  |  |  |  |  |
| Taux de participation  *(collaborateurs ayant proposé au moins une idée d’innovation : idée/ effectif total)* |  |  |  |  |  |
| Estimation des gains générés en global par la démarche et/ ou rapportés aux effectifs |  |  |  |  |  |
| Nombre de challenges |  |  |  |  |  |
| Tout autre indicateur chiffré choisi par l'entreprise |  |  |  |  |  |

**Quelles sont les impacts observables de la démarche sur les performances sociales et environnementales de l’organisation ?**

**Quels sont, selon vous, les facteurs clés de succès de la démarche ? Quelle en est l’originalité ?**

**Quelles sont les difficultés rencontrées et les solutions mises en œuvre ?**

**Quelles sont les prochaines étapes clés ?**

**7. ListING des annexes facultatives**

*(Préciser les noms et formats de fichiers)*

**Annexe 1 :**

**Annexe 2 :**

**Annexe 3 :**

TROPHÉES DE L’INNOVATION PARTICIPATIVE 2022

**RÈGLEMENT**

**Article 1 : objet et candidats**

Les Trophées de l’Innovation Participative 2022, organisés par Innov’Acteurs, s’adressent à toutes les organisations privées et publiques (hors société de conseil et éditeurs de solutions) qui ont déployé depuis plus d’un an au moment du dépôt du dossier, une démarche d’innovation participative, afin de favoriser le développement d’une culture d’innovation pour tous. Ils valorisent et récompensent les démarches les plus remarquables, efficaces et innovantes dans le domaine, qu’elles soient jeunes ou avancées.

*Toute organisation ayant déjà candidaté aux Trophées de l’Innovation Participative dans les 2 années qui précèdent cette nouvelle édition, est invitée à s’assurer que la démarche présente des évolutions notoires et visibles.*

**Article 2 : le dossier de candidature**

Pour être recevable, le dossier de candidature doit être composé de :

1. la fiche d’inscription datée et signée (obligatoire)
2. le questionnaire de candidature (obligatoire)
3. Annexes (facultatives) : 3 documents maximum pertinents, au format électronique.

Il devra impérativement être retourné pour le vendredi 16 septembre 2022 au plus tard à l’adresse [contact@innovacteurs.fr](mailto:contact@innovacteurs.fr) au format Word ou PDF pour un poids de 8 Mo maximum (pour des envois plus importants, nous vous invitons à utiliser le service [WeTransfer.com](http://www.wetransfer.com/)). Tout dossier incomplet ou illisible, reçu après la date limite sera considéré comme nul.

En cette période de reprise, la participation à l’édition 2022 aux Trophées de l'Innovation Participative est exceptionnellement **gratuite**.

***Important :***

* *Les auteurs candidats certifient sur l’honneur l’exactitude des informations fournies dans le dossier. Toute déclaration inexacte ou mensongère entraînera la disqualification de l’entreprise participante.*
* *Les auteurs candidats devront s'assurer de l'accord préalable de tout tiers pouvant être impliqué moralement dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés.*
* *Les dossiers ne seront pas retournés à leurs auteurs.*

**Article 3 : les étapes du pré-jury et du jury**

Les candidats seront tenus informés aux différentes étapes de traitement de leur dossier et des décisions prises concernant leur candidature :

* **Étape 1 :** **analyse des dossiers de candidature et sélection des finalistes :** la sélection des nominés est confiée à un pré-jury composé d’administrateurs d’Innov’Acteurs praticiens et/ou experts qui se tiendra **du 16 au 30 septembre 2022**. Il nomine les démarches qu’il juge les plus remarquables, efficaces, innovantes dans le domaine. Les nominés accèderont à l’étape des pitchs devant le jury.
* **Étape 2 :** **jury :** les entreprises nominées sont invitées à pitcher devant le jury, pendant la journée du **vendredi 21 octobre 2022** (horaires à définir) en visioconférence Teams. Ce jury a pour objectif de mieux comprendre la dynamique engendrée par le dispositif dans l’organisation et sa perception en interne. Afin de promouvoir les Trophées de l’Innovation Participative, il est possible qu’une courte séquence de l’audition soit filmée. Cette séquence sera réalisée et cadrée en accord avec les finalistes. Le jury, composé de membres du Conseil d’Administration d’Innov’Acteurs, de personnalités externes, désignera par la suite le classement des finalistes.
* **Étape 3 :** **remise des Trophées de l’Innovation Participative** dans le cadre du Carrefour de l’Innovation Participative **le jeudi 24 novembre 2022** (journée).

**Article 4 : critères d’évaluation des démarches d’innovation participative**

***Important :*** *l’innovation participative est une démarche de management structurée qui vise à stimuler et à favoriser l’émission, la mise en œuvre et la diffusion d’idées (proposition de changement, proposition innovante, etc.) par l’ensemble du personnel en vue de créer de la valeur ajoutée et de faire progresser l’organisation.*

Le jury sera attentif à la manière dont la démarche répond aux axes majeurs du Référentiel de l’Innovation Participative (pour en obtenir un exemplaire, merci de contacter directement la délégation générale d’Innov’Acteurs ou de vous rendre directement sur le site internet d’Innov’Acteurs).

**Article 5 : catégories de prix**

Plusieurs prix seront décernés : Le Trophée de l’Innovation Participative, Le Trophée du Meilleur Espoir de l’Innovation Participative, Mention spéciale, etc. Chaque catégorie de Prix pourra être déclinée en « or », « argent » et « bronze ». Le jury se réserve le droit de ne pas décerner l’un de ces prix ou d’en modifier les intitulés. Un vote du public sera également organisé et donnera lieu à la remise d’un Trophée « Coup de cœur du Public ».

**Article 6 : confidentialité des résultats**

Tous les nominés et lauréats seront informés des décisions du préjury et du jury dans les jours qui suivent. Elles sont sans appel, ne pourront faire l’objet d’aucun recours, ni ouvrir droit à une quelconque indemnité. Elles devront rester confidentielles jusqu’à la cérémonie de remise des Trophées.Les candidats qui n’auront pas été nominés par le préjury pourront faire, sur demande, l’objet d’un entretien de débriefing.

**Article 7 : récompenses et Cérémonie des Trophées de l’Innovation Participative**

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des Trophées de l’Innovation Participative qui se tiendra au cours du Carrefour de l’Innovation Participative le jeudi 24 novembre 2022 (journée, en présentiel). Les récompensés s’engagent à être présents ou à se faire représenter lors de la Cérémonie de remise des prix.

Les lauréats seront également invités à valoriser et promouvoir leur démarche auprès des membres d’Innov’Acteurs lors d’une activité proposée par Innov’Acteurs en 2023 (ex : Matinales…)

**Article 8 : communication et droits d’utilisation des données**

Les Trophées de l’Innovation Participative bénéficient d'une communication spécifique visant à valoriser les candidats et les lauréats (site internet et réseaux sociaux, relations presse, interview, book des démarches, etc.). Dans le cadre de ses actions d’information et de promotion, les lauréats et nominés autorisent Innov’Acteurs à citer le nom et à afficher le logo de leur organisation, à présenter un résumé et les caractéristiques de leur démarche récompensée. La communication prévue ne divulguera aucune information confidentielle.

Dans le cadre de la promotion de leur récompense effectuée à leur propre initiative, les nominés et lauréats acceptent de citer Innov’Acteurs lors de chaque communication.

**Article 9 : responsabilité, dispositions générales et acceptation du règlement**

Innov’Acteurs se réserve le droit d’écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée. Ces changements feront toutefois l’objet d’une information préalable par tous les moyens appropriés.

Le seul dépôt ou envoi du dossier aux Trophées de l’Innovation Participative 2022 vaut acceptation sans réserve du présent règlement par le candidat qui reconnaît en avoir pris connaissance et s’engage à en respecter les termes.